

ANNEXE I

Numéro tarifaire	Designation des marchandises	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif de préférence général
5803.90	-D'autres matières textiles		
	---De laine:		
5803.90.11	----Ecrus ou incomplètement ouverts d'un poids n'excédant pas 135g/m ² .	12.5%	En fr.
5803.90.19	----Autres	25%	X
		mais ne doit pas excéder \$3.10/kg TPB 18%	
		mais ne doit pas excéder \$1.69/kg	
5803.90.90	----Autres	21.1%	14%
58.04	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs.		
5804.10	-Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées		
5804.10.10	---Uniquement de fibres végétales	10%	6.5%
5804.10.90	---Autres	20%	X
		TPB 15.8%	
	-Dentelles à la mécanique:		
5804.21.00	---De fibres synthétiques ou artificielles	17.5%	X
		TPB 15.8%	
5804.29.00	---D'autres matières textiles	10%	6.5%
5804.30	-Dentelles à la main		
5804.30.10	---Uniquement de fibres végétales	10%	6.5%
5804.30.90	---Autres	20%	X
		TPB 15.8%	
5805.00	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées.		
5805.00.10	---Tapisseries tissées à la main	En fr.	En fr.
5805.00.90	---Autres	22.5%	X